

## **Gabegie en « Bande Organisée » au Comité d’Etablissement du Gérant de l’Infrastructure (CE-GI)**

Le 15 décembre 2011, les élus UNSA en responsabilité ont sanctionné le Directeur Technique du Comité d’Etablissement du CE-GI de 12 jours de mise à pied. Le DT a contesté la sanction et a plaidé le harcèlement moral.

Depuis, un bras de fer oppose le Directeur Technique aux élus UNSA et impacte négativement le fonctionnement du CE-GI dont dépendent 4 000 agents SNCF.

Dernier rebondissement en juin 2013 : le volte-face des élus UNSA qui proposent une rupture conventionnelle avec le versement d’une indemnité de **117 475 euros** au Directeur Technique. A noter que cette indemnité sera prélevée sur les budgets de fonctionnement et des Activités Sociales du CE-GI dévolus aux cheminots.

Cette rupture conventionnelle a fait l’objet d’une déclaration et d’une délibération (ci-dessous) du Secrétaire UNSA du CE-GI aux séances plénières du CE les 25 juillet et 27 août 2013 :

*« Les membres présents à la réunion du CE-GI SNCF sont informés que le point à l’ordre du jour concernant le cas de Monsieur X revêt, à sa demande, et dans l’intérêt de tous les protagonistes, un caractère strictement confidentiel. Les membres présents ne devront révéler à quiconque la teneur des échanges qui auront lieu à ce sujet. Ils s’interdisent toute diffusion sous quelque forme que ce soit à ce sujet ».*

« Les élus mandatent le Secrétaire du CE-GI pour formaliser la rupture conventionnelle du contrat de M X... ».

**Lors des deux séances plénières des 25 juillet et 27 août 2013, les élus CFDT, CGT et une partie des élus UNSA (dont la trésorière actuelle et la précédente Secrétaire du CE-GI) n’ont pas validé le versement de cette indemnité.**

Suite au refus de ces élus de valider cette délibération antinomique accordant une indemnité de **117 475 euros** à un salarié ayant été mis 12 jours à pied, le

Secrétaire UNSA du CE-GI a décidé d'exercer une pression psychologique sur les élus.

Tous les élus ont reçu un courrier de l'avocate de l'UNSA la veille de la séance plénière du CE-GI du 19 septembre 2013 les menaçant explicitement : « *Je vous précise, à cet égard, que s'il est avéré que certains membres s'opposent à la rupture conventionnelle du contrat de travail pour des motifs personnels, étrangers au bon fonctionnement du comité, il sera possible d'engager leur responsabilité si leur action devient préjudiciable au comité.* »

Suite à ce courrier, 6 élus UNSA ont validé à la majorité la rupture conventionnelle lors de la séance plénière du 19 septembre dernier. **Les élus CFDT, CGT et une partie des élus UNSA n'ont pas cédé à cette menace** et ont refusé de prendre part au vote étant donné que la délibération n'était pas à l'ordre du jour.

Cette rupture conventionnelle votée doit maintenant être validée par les services de l'Inspection du Travail. Ils devront statuer notamment sur l'opportunité de recourir à une rupture conventionnelle pour régler un conflit entre un salarié et un employeur.

#### **Position des élus CFDT Cheminots :**

La transparence est la règle et nous nous devons de rendre des comptes à nos mandants sur la gestion des fonds du CE-GI par les élus.

Aucun diktat ne sera imposé aux élus CFDT. Les agents SNCF ont le droit d'être informés des turpitudes des élus UNSA dans la gestion du CE-GI, des dysfonctionnements à répétition et la gabegie que cela engendre.

Sur le fond de cette affaire, même si le DT est défendu avec pugnacité et compétence par la représentante CFDT des 15 salariés de droit privé du CE-GI, ce dossier aurait du faire l'objet d'une enquête approfondie de l'employeur UNSA conformément au Code du Travail. Et in fine d'une action aux Prud'hommes, quand bien même l'indemnité versée au salarié aurait été supérieure.

**Les élus CFDT du CE-GI privilégient les décisions prises par les instances légales après une instruction sérieuse du dossier à un accord privé signé en catimini par le Secrétaire UNSA du CE-GI et placé sous le sceau du secret.**

**S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS**